

B.A/TERRITOIRE DE RUHENERI
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

Ruhengeri

le 14 juillet 1958
de

(*) N° E/771/CAC

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage

Objet :
Voorwerp :

Monsieur le secrétaire- Comptable

Ruhengeri



5267

à
M U P A M B A

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous formuler ci dessous les observations concernant la déclaration de créance "OCIRU" introduite par vous pour le deuxième trimestre 1958.-

1°) La déclaration de créance doit être établie en CINQ exemplaires dont 4 à remettre au Comptable Central et 1 à classer dans vos archives.-

2°) Elle doit reprendre les noms des moniteurs.-

3°) Il y a lieu de séparer les moniteurs café des moniteurs dépulpeuses, pour ces derniers il faut marquer derrière leur nom l'emplacement de la dépulpeuse.-

Mes instructions du 16/5/58 et 3/6/58 (n°E/607/CAC) n'annulent en rien ma note n° 629/CAC du 29/11/57, mais elles la complètent.-

4°) Je n'ai pas besoin des listes de paie. Elles sont classées en chefferie. A la fin du trimestre pour les apporter pour vérification mais les ramporter de suite.-

x

x

En retour toutes pièces avec obligation de me faire tenir la déclaration en benne ferme par retour du courrier.-

Le Comptable Centralisateur des CACI
CURVERS.C.-